

Accompagnement individualisé "Savoir Bouger"

Association Formation Et Accompagnement Personnes En Contrats Aides (afapca)

[Voir les autres services \(12\)](#)

Périmètre : **Cantal**

Présentation du service

Suite à la validation du plan d'action post bilan mobilité, mise en place de l'accompagnement via la prestation « Savoir Bouger ».

Ce service répond aux besoins

 **MOBILITÉ** • Être accompagné(e) dans son parcours mobilité

Type de service

Accompagnement • Accueil • Atelier • Formation • Information

Description du service

- Acquérir une autonomie en matière de mobilité dans le quotidien.
- Faciliter l'accès au réseau de transport existant.
- Apprendre à se déplacer.

Informations clés

 Ce service est cumulable avec d'autres dispositifs

Fréquence et horaires

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur rendez vous

Accueil

En présentiel • 10 PL DU CHAMP DE FOIRE, 15000 AURILLAC

À distance

Partager ce service

 <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/services/association-formati...>

 [Télécharger en PDF](#)

Qui peut bénéficier de ce service ?

Le public concerné

- Demandeur d'emploi bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeur d'emploi non indemnisé
- Demandeur d'emploi en contrat aidé
- Public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)

- Adhérent au Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi avec un projet de créateur/reprise d'entreprise
- Demandeur d'emploi recruté sur un emploi Avenir
- Bénéficiaire de prestation familiale
- Demandeur d'emploi
- Demandeur d'emploi indemnisé
- Adultes en situation de handicap
- Intérimaire

Les critères d'admission

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Exclu.e du système bancaire classique (faible revenu ou situation professionnelle fragile)
- Demande adressée par un travailleur social
- Reconnaissance de la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH)
- Personnes accompagnées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

Les pré-requis, compétences

- Aucun

Comment mobiliser ce service ?



Les démarches à réaliser

Pour les accompagnateurs

- Envoyer un mail avec une fiche de prescription

Pour les bénéficiaires

- Se présenter
- Etre orienter par un prescripteur (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Assistante Sociale du Conseil Départemental, CIDFF, SIAE...). Ce prescripteur se chargera de transmettre une fiche de prescription signée

Les documents à fournir

Documents à compléter

- Fiche_de_Prescription__mobilité_2022 (.pdf)
- <https://www.cantalmouv.fr/>

Justificatifs à fournir

- Attestation d'inscription pole emploi
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Attestation Caisse Allocation Familiale (CAF)
- Contrat d'intégration Républicaine de - 24 mois